



## APPEL À PROJETS DU PLAN DES JEUNES

### RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS DU PLAN DES JEUNES 2022 – 2023

Le [Plan des jeunes](#) est un mouvement de jeunes engagé-e-s en France aux côtés de [l'ONG Plan International France](#) pour les droits de l'enfant et l'égalité filles-garçons dans le monde. Chaque année, nous lançons un appel à projets pour apporter notre soutien technique et financer à des projets de sensibilisation sur l'égalité filles-garçons dans le monde portés par les jeunes en France. Découvrez les détails et les conditions ci-dessous pour vérifier si vous êtes éligibles !

#### CONTEXTE & THÉMATIQUE DE PROJET

Les filles sont toujours confrontées aux violences et aux inégalités à travers le monde en raison de leur genre mais aussi des stéréotypes socialement construits. Elles peuvent subir des mariages forcés, des violences sexuelles et sexistes, la déscolarisation, le harcèlement... Pour lutter contre ces injustices, nous vous proposons d'agir concrètement en soumettant votre projet !

Votre projet doit porter sur **la sensibilisation** du grand public sur **l'égalité filles-garçons** dans le monde sur un sujet de votre choix (droits, éducation et formation, santé, lutte contre les stéréotypes etc).

#### ZONE GÉOGRAPHIQUE

Notre objectif est de faire prendre conscience au public français des inégalités de genre chez les enfants et les jeunes dans le monde. C'est pour cela que votre projet devra se réaliser exclusivement **sur le territoire français**.

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir entre 15 et 30 ans ;
- Résider en France ;
- Adhérer au Plan des jeunes (ça se fait en 1 clique juste ici : <https://www.plan-international.fr/se-mobiliser/plan-des-jeunes/#rejoindre-le-plan-des-jeunes> ) ;
- Le projet doit être réalisé en France ;
- Le projet peut être soumis par une personne physique ou une personne morale à but non lucratif.

#### RÉCOMPENSE

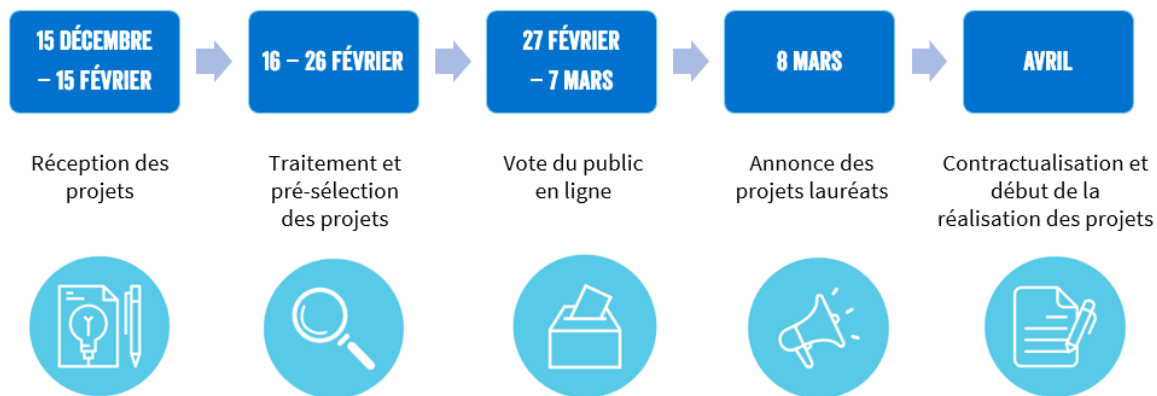
3 projets lauréats recevront un soutien financier allant jusqu'à 1000 € et un accompagnement technique tout au long de la mise en place des projets.

#### MODE DE SÉLECTION

Jusqu'à six projets seront présélectionnés par un jury composé des bénévoles, membres du Comité du Plan des jeunes et référent-e-s en région, ainsi que par l'équipe Plaidoyer et Engagement de Plan International France. Par la suite, les projets présélectionnés seront soumis au vote en ligne, donc c'est le grand public qui sélectionnera les 3 projets lauréats. Pour augmenter leurs chances, les porteurs et porteuses de projets pourront mener une campagne de communication sur les réseaux sociaux afin d'obtenir le plus grand nombre de votes pour leur projet.

Les projets sont évalués selon leur pertinence en réponse aux enjeux de l'égalité filles-garçons, la faisabilité, la cohérence et l'impact.

## CALENDRIER



Les projets devront être finalisés avant le 31 décembre 2023.

Selon les éventuelles modifications de notre calendrier d'annonce des projets pré-sélectionnés et des finalistes, les candidat·e·s seront informé·e·s par mail.

## EVALUATION DU PROJET

Une fois les actions pour lesquelles vous avez obtenu des financements terminées, au plus tard le 31 décembre 2023, les porteurs et porteuses de projet s'engagent à faire parvenir un bilan narratif et financier de celui-ci avant le 31 janvier 2024, sur la base d'un formulaire fourni. Dans le cas où les porteurs et porteuses de projet ne sont pas dans la capacité de le mener à bien, ils devront prendre contact avec Plan International France pour trouver ensemble une solution.

## DÉPENSES ÉLIGIBLES

Nous pouvons prendre en charge les coûts directs liés au projet (prestations de services, achat de matériel, coûts de transport ou de logiciel, équipement, location de salle etc). Ne sont pas éligibles les coûts indirects (frais de fonctionnement de la structure, par exemple). A la fin de votre projet, vous devrez nous envoyer toutes les factures justifiant les dépenses prises en charge par Plan International France. En cas de non-utilisation des frais ou de l'absence des factures, vous devrez nous rembourser les montants correspondants. Attention, il faudra conserver les justificatifs des dépenses jusqu'au 30 juin 2024.

## COMMENT DÉPOSER LE PROJET

Pour déposer votre projet, il suffit de remplir [ce formulaire de candidature](#) et [cette déclaration sur l'honneur](#) et nous les transmettre en format "pdf" par mail avec pour objet « Appel à projets » à l'adresse suivante : [coordoplandesjeunes@plan-international.org](mailto:coordoplandesjeunes@plan-international.org). N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (copie de la carte d'identité, documents officiels si association). Vous pouvez également nous transmettre tout autre support qui puisse appuyer votre candidature.

Vous avez une question ? Participez au **webinaire d'information** prévu le mardi 17 janvier à 18h30, en vous inscrivant [ICI](#), ou contactez Maria au [coordoplandesjeunes@plan-international.org](mailto:coordoplandesjeunes@plan-international.org).

## CONFIDENTIALITÉ

Compte tenu du règlement général lié à la protection des données, vous acceptez que Plan International France utilise les données collectées dans le cadre de cet appel à projets, en accord avec notre politique de protection des données. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant [Plan International France](#). Le jury de sélection et les personnes susceptibles d'avoir accès aux dossiers envoyés dans le cadre de l'appel à projet 2022/2023 s'engagent à garder confidentielles toutes les informations relatives à votre projet.